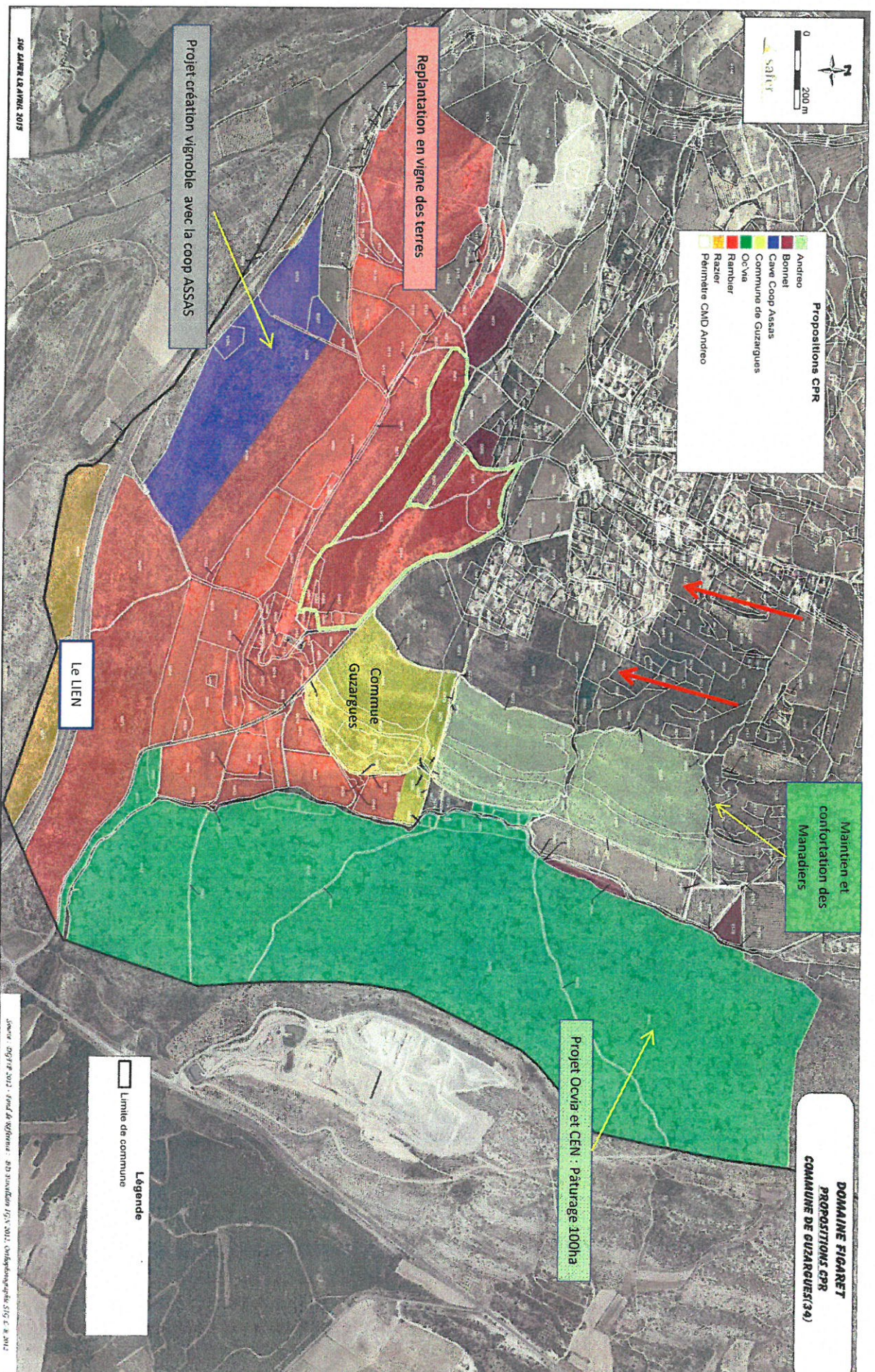


# Rappel attribution Domaine de « Figaret » 2015

## Et Mises en valeur en cours



# Projet viticole coopérative d'ASSAS et Conditions liées à la nouvelle loi sur le Défrichement



# Projet coop ASSAS et Défrichement

Le projet Coop ASSAS : 24 ha (273 000€)

Projet viticole paysager collectif - AOP Grès de Montpellier

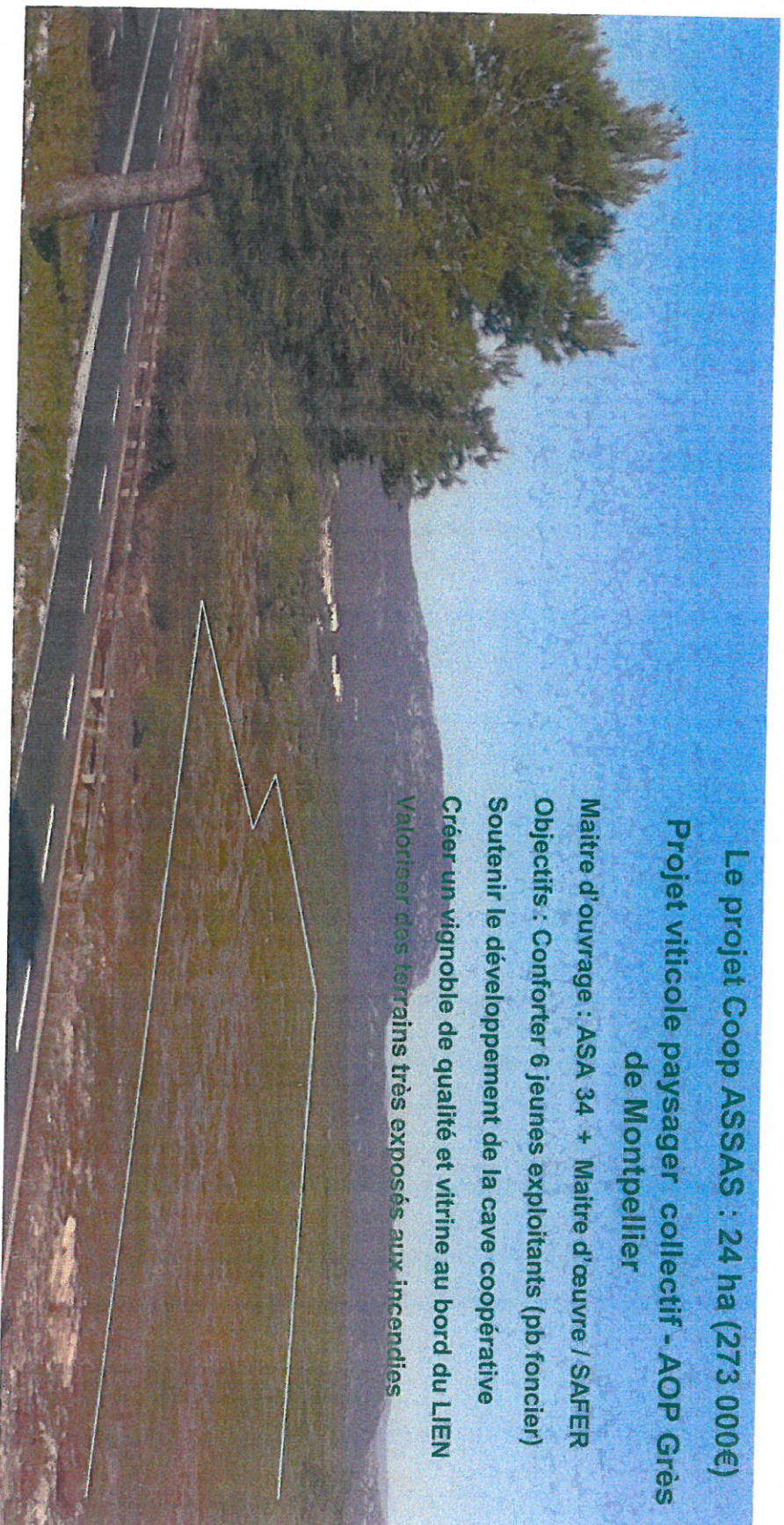
Maitre d'ouvrage : ASA 34 + Maitre d'œuvre / SAFER

Objectifs : Conforter 6 jeunes exploitants (pb foncier)

Soutenir le développement de la cave coopérative

Créer un vignoble de qualité et vitrine au bord du LIEN

Valoriser des terrains très exposés aux incendies



## Le défrichement des « forêts » et « bosquets » : loi de 2014 (sauf état boisé)

**Etat boisé** : zone d'au moins 5a occupée par des arbres et arbustes d'essences forestières avec un **couvert > 10%** ou, pour les jeunes plants et semis naturels (régénération), présence d'au moins 500 brins d'avenir bien répartis à l'ha.

**Défrichement** : Suppression totale de l'état boisé. L'incendie ne fait pas disparaître l'état boisé.

**Ne sont pas un défrichement** : les travaux de remise en valeur d'anciens terrains de culture envahis par une végétation spontanée.

**Défrichement non soumis à autorisation** : les jeunes bois de moins de 30 ans (à prouver)

**Secteurs concernés** : **Projet dans massif > 4ha** (Voir carte de localisation sur le site internet de la DDTM 34)

# Instruction du dossier



**Le projet est soumis à autorisation de défrichement**

**Positionnement de la DDTM 34 : autorisation de défrichement sous condition :**

Travaux de compensation : uniquement forestiers (reboisement, éclaircie, élagage)

**OU** Taxe de défrichement (4000€/ha en LR) → **Fond de stratégique de la Forêt/Bois**

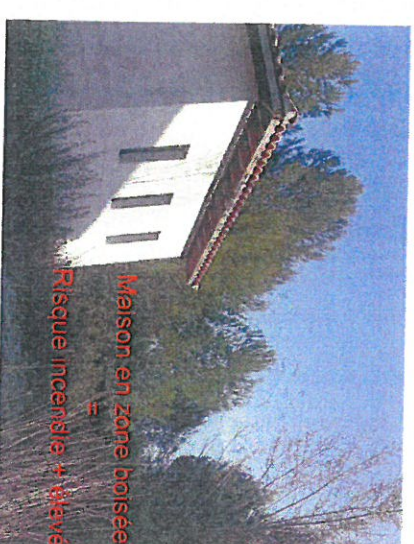
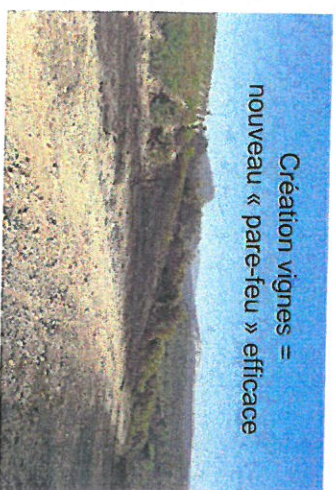
**Le coût des travaux de compensation doit être équivalent à la taxe**

# Conséquences sur le projet

- Surcoût de 96 000 € : sous forme de taxe ou de travaux
- Travaux compensatoires « éligibles » envisageables localement : Amélioration des pinèdes de pins d'Alep sur Figaret sur 8 ha (sur 12 proposés) soit 16 000 €.

## Le poids de la taxe sur les projets de valorisation agricole

| Type de projet                               | Création d'une prairie en luzerne (1ha00) | Création d'une vigne sur garrigue dans l'Hérault - 1ha00 (ex : Assas) | Création d'une petite villa dans l'Hérault sur terrain de 300m2 (ex : Guzargues) |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Achat terrain, travaux, divers               | 6500                                      | 31500                                                                 | 250000                                                                           |
| Taxe appliquée *                             | 4000                                      | 4000                                                                  | 1000                                                                             |
| <b>Taxe / Investissement</b>                 | <b>62%</b>                                | <b>13%</b>                                                            | <b>0,40%</b>                                                                     |
| Montant Loyer si mise en location (€/mois)   | 15 (180€/an)                              | 50 (600€/an)                                                          | 1000                                                                             |
| Temps pour couvrir la taxe en nombre de mois | 267                                       | 80                                                                    | 1                                                                                |
| En nombre d'année                            | 23 ANS                                    | 10 ANS                                                                | 0                                                                                |



# Propositions pour une approche différente du projet

- Etat boisé du site : Est-ce que la régénération naturelle de pin d'Alep sur le site qui n'a quasiment pas démarré 7 ans après l'incendie peut démarrer un jour ?
- Travaux compensatoires : La loi préconise des actions locales et des travaux autres que forestiers (notamment lutte érosion, DFCI, biodiversité) :
  - Adapter le « positionnement » du projet viticole : laisser les zones pentues naturelles (Risque érosion)
  - Mettre en avant le rôle DFCI du projet : coupure agricole
  - Mettre en avant le rôle écologique du projet : stockage carbone de la vigne
  - Définir le réseau de chemins de service avec les pompiers (moyens DFCI)
  - Adapter le mode cultural : enherbement de l'inter rang en hiver (biodiversité, stockage de carbone)
  - Etudier l'approche paysagère/biodiversité de l'implantation des vignes et des zones non défrichées (Etude avec le CAUE 34)

## Partenaires à impliquer dans la démarche

- Elus locaux : déjà mobilisés et convaincus de l'intérêt du projet (économie, DFCI) ; un courrier a été envoyé à la Sous-Préfecture (Lodève)
- CDPENAF ? cette commission doit être saisie pour avis sur des défrichements destinés à la réouverture des espaces à vocation pastorale
- INRA ou expert forestier ? Afin de déterminer les chances d'observer une régénération naturelle sur le site du projet

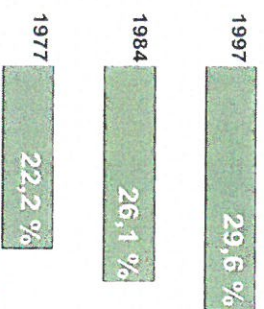
# La forêt ou les terres agricoles menacés dans l'Hérault ?

**La forêt couvre 33% du département de l'Hérault soit 202 000 ha.**

**L**a forêt héraultaise, par sa diversité, est une caractéristique importante de nos paysages. Quand la moyenne nationale est de 28,9% (source IFN). Contrairement aux idées reçues, l'Hérault a vu sa surface forestière doubler depuis la fin du 19ème siècle.

(source DRAAF-SRISE memento 2010 )

Taux d'évolution de boisement dans le département de l'Hérault



La forêt dans l'Hérault a augmentée de 66000ha en 40 ans soit en moyenne **1650ha/an gagnés sur les friches agricoles** (le pin d'Alep a doublé en 20 ans soit 350 ha/an)

17 000 hectares de terres ont été artificialisées au cours des trois dernières décennies dans le département

XX 000 hectares de terres en friche non mobilisables en zone urbaine et surfaces ZAC non aménagées

Ces dix dernières années, (source CDPENAF 34) l'artificialisation des sols a augmenté de 15%, un des taux les plus élevés de France. Cela représente 10 300 ha principalement concentrés dans la zone littorale soit **1030ha/an**

**Surface perdue par l'agriculture dans l'Hérault :  
2700ha/an**

# Evolution de la végétation et Bilan incendies



Projet Assas et Guzargues (vue Google earth) 2016



Projet viticole sur la commune de Guzargues (34) : Localisation de l'ilot principal



Détail de la végétation actuelle : le chêne kermes est dominant







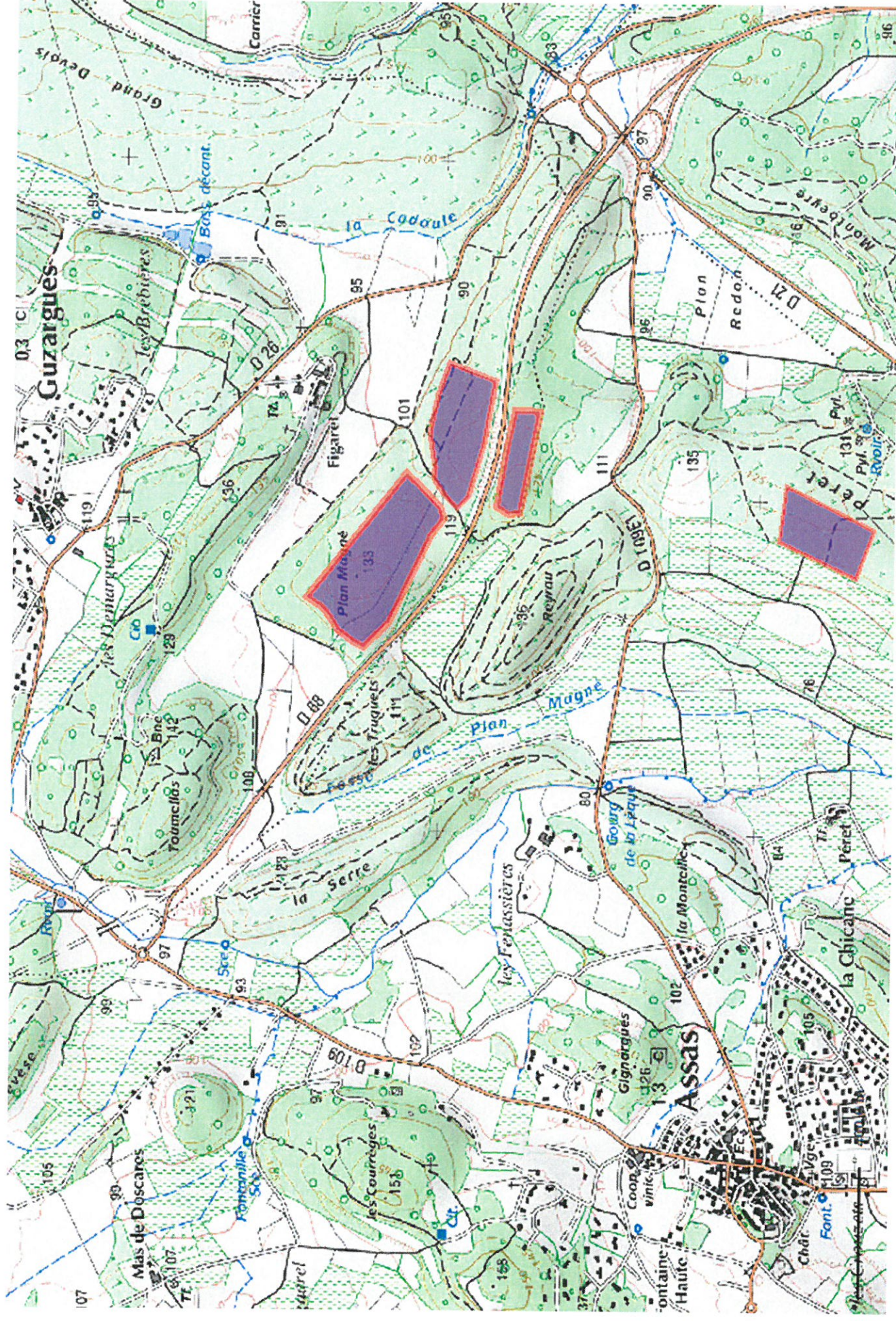
PNA Aigle de Bonelli domaines vitaux



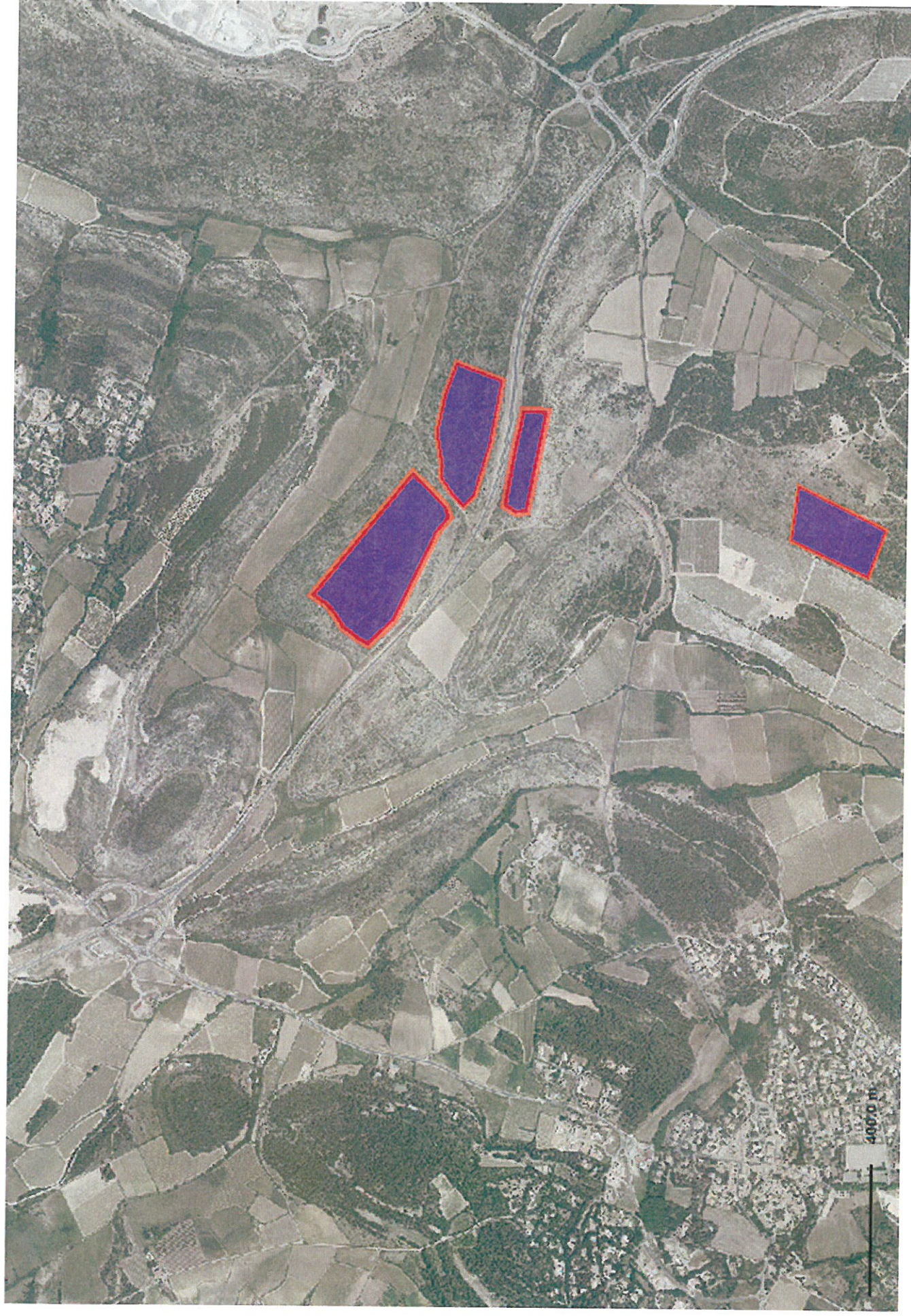
Axe de migration diffuse



Plan de localisation du projet Assas-Guzargues 34 (IGN) Echelle 1/15000



Plan de localisation du projet Assas-Guzargues 34 (Ortho photo) Echelle 1/15000



**Maitre d'ouvrage : ASA d'Aménagement Foncier dans  
le département de l'Hérault**

---

## **PRESENTATION DETAILLEE**

**DEMANDE DE SUBVENTION**

**PROJET COLLECTIF D'AMENAGEMENT FONCIER**

**2017**

**Projet de redéploiement Agricole**

**Aménagement viticole paysager de Guzargues**

**Communes d'Assas et de Guzargues**

**(Hérault)**

## PREAMBULE

Le grand incendie de 2010 qui a détruit plus de 2500ha sur le territoire de la communauté de communes du Grand Pic St Loup a marqué de nombreux élus locaux en particulier les maires des villages qui ont subi des dégâts importants (St Bauzille de Montmel, Guzargues). Assas a également été très exposé et sans une intervention renforcée des moyens aériens ce feu serait rentré dans le village et il serait arrivé jusque Castrie.

Le territoire de la communauté de communes est un territoire très exposé aux incendies de forêts en raison du type de végétation qui l'occupe (garrigues et pinède de pin d'Alep) très inflammable et combustible. De nombreux départs de feux ont lieu chaque année, beaucoup d'entre eux sont maîtrisés par les forestiers sapeurs et les pompiers mais malheureusement tous les quinze à vingt ans un grand feu se développe en raison des conditions climatiques et du manque de moyens en particulier aérien qui peuvent être mobilisés également sur d'autres incendies.

Le plan de Massif de protection des forêts contre l'incendie réalisé en 2006 par les services de l'ETAT sur le territoire du Grand Pic St Loup avait défini un plan d'action pour éviter les départs de feux, pour réduire la biomasse, cloisonner les massifs forestiers, améliorer les moyens de préventions et de luttes spécifiques, mieux gérer les interfaces forêts/Habitats, mener des actions de sensibilisation et appliquer la réglementation autour des habitations vis-à-vis du risque incendie. Principalement à la charge des collectivités, la mise en œuvre de ces actions est restée assez limitée. Toutefois le Département de l'Hérault est toujours très investi dans les équipements DFCI et leur entretien mais compte tenu du coût des travaux de nombreux chemins DFCI ont dû être déclassés.

Suite à l'incendie de 2010 la communauté de communes a réalisé une étude sur le périmètre brûlé afin de mieux comprendre ce qui s'était passé sur ce territoire, secteur déjà parcouru par un incendie en 1989. Malgré les équipements DFCI en place et les secteurs débroussaillés/entretenus régulièrement par les forestiers sapeurs, les pompiers n'ont pas réussi à contenir le développement du feu avant son arrivé sur le LIEN avec l'appui des canadairs.

Un plan d'action a été élaboré pour réhabiliter au mieux cet espace, en particulier les secteurs les plus exposés et ayant un impact paysager/environnemental important. Le ré déploiement de l'agriculture et de l'élevage est un des axes à développer afin de réduire la biomasse et de créer des coupures agricoles.

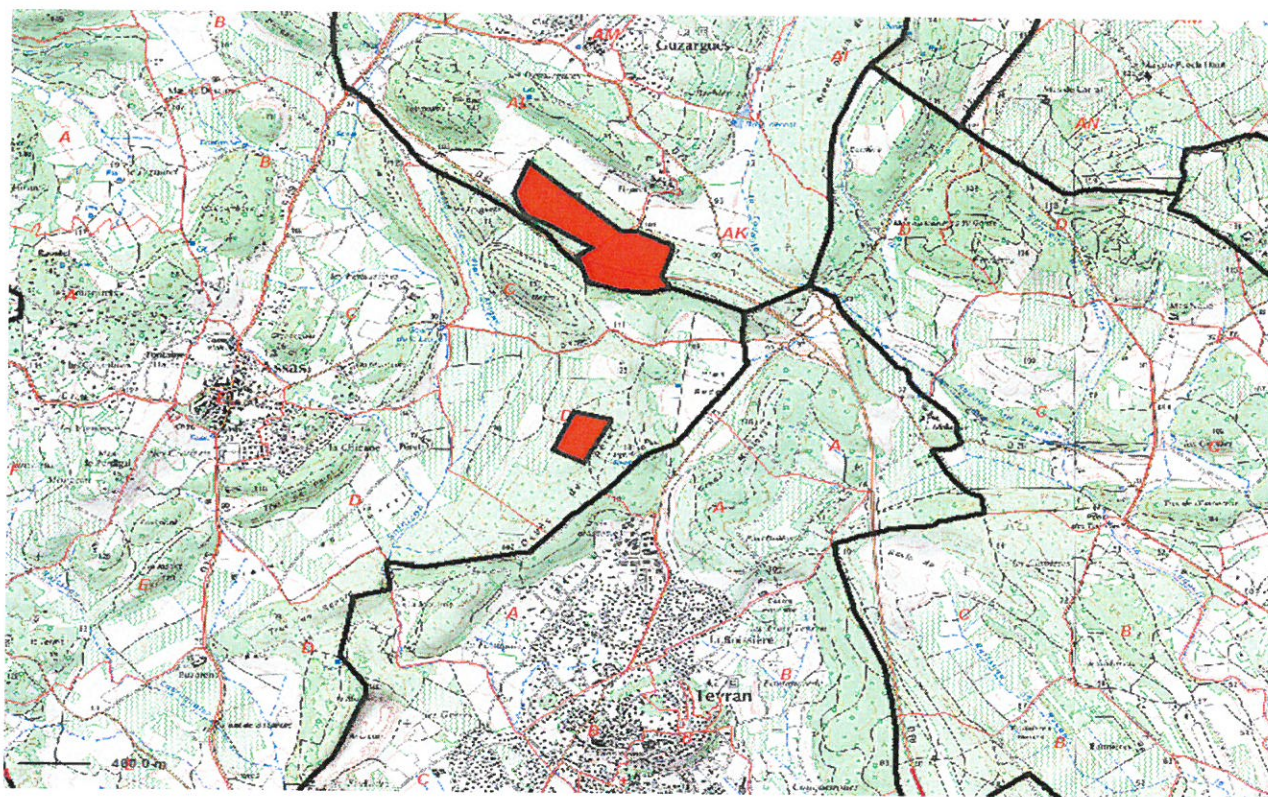
Le **projet collectif viticole** présenté ci-après à la demande de la coopérative d'Assas et présenté par l'ASA départementale d'aménagement foncier de l'Hérault s'inscrit dans ce plan d'action. Il concerne **7 viticulteurs** qui souhaitent développer leur exploitation **en zone AOP « Les Grés de Montpellier »** sur une emprise de **25 ha**. D'autres actions à proximité de ce projet sont également engagées pour accompagner les éleveurs locaux.

## 1. Objectif du projet d'aménagement :

- ✓ Valoriser des terrains en friche sur un secteur très exposé aux risques incendies de forêts en bordure du LIEN (voie de circulation Nord de Montpellier).
- ✓ Accompagner les jeunes viticulteurs dans leur projet de développement sur les communes d'ASSAS et de GUZARGUES.
- ✓ Créer un vignoble de qualité AOP « Les Grés de Montpellier » et paysager dans un secteur sensible au niveau environnemental aux « portes du Pic St Loup ».
- ✓ Soutenir le développement de la cave coopérative d'ASSAS et assurer sa pérennité.
- ✓ Créer une « coupure agricole » dans un secteur très exposé aux feux de forêts.

## 2. Périmètre d'intervention

Le projet d'aménagement se situe entre les communes de Guzargues, Assas et Teyran, au sud du périmètre incendié en 2010 et fortement impacté au niveau paysager.



Ce projet s'inscrit dans le plan de réhabilitation du site incendié en 2010 réalisé par la communauté de communes du Grand Pic St Loup et dans le plan de réaménagement agricole de la propriété « le Figaret », vente traitée par la SAFER en 2012.

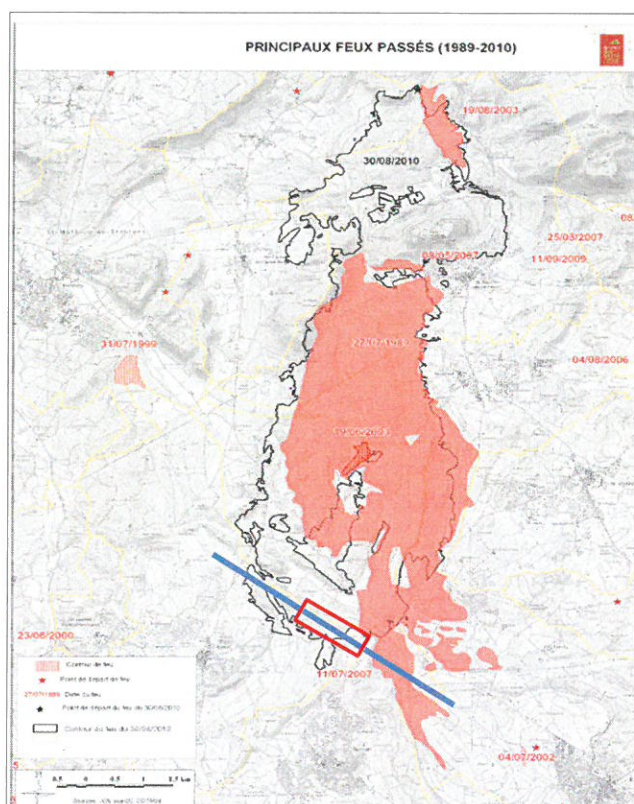
### 3. PLAN DE REHABILITATION DU SITE INCENDIE

Suite au feu du 30 août 2010 qui a détruit plus de 2500ha d'espaces naturels sur 8 communes et qui a parcouru près de 10km, la communauté de communes du Grand Pic St Loup a réalisé en 2011 une étude visant à la réhabilitation des espaces affectés par l'incendie.

Ci-après un extrait de cette étude qui donne tout sa place aux aménagements proposés par les viticulteurs de la commune d'Assas et Guzargues.

L'étude complète est téléchargeable sur à l'adresse : <http://ccgpsl.free.fr/DL/etude-post-incendie-2010.pdf>

- Historique des incendies et évolution



Le secteur touché par le feu de 2010 se trouve dans un « couloir d'incendies » où les risques sont très élevés.

Entre 1989 et 2010 la surface et la distance parcourue par le feu ont sensiblement augmentées, des maisons ont été également détruites.

Le village de ST Bazille de Montmel a été traversé en partie et Guzargues a revécu les évacuations de 1989.

Les communes d'Assas, Teyran et Castrie ont évité le pire grâce à l'intervention des canadiens (10 avions le 31 août)

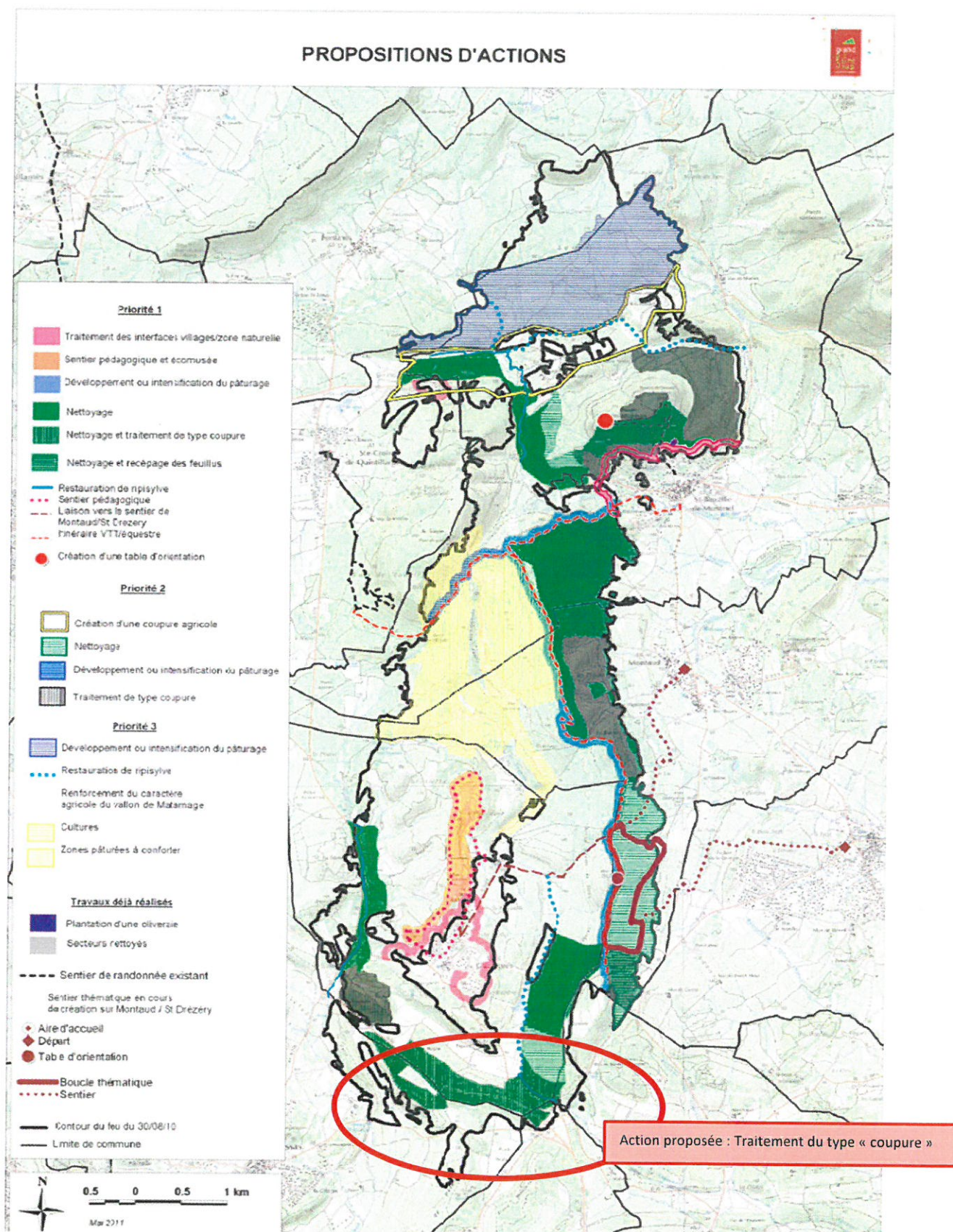
Les espaces naturels, en particulier les pinèdes de Pin d'Alep se développent chaque année au détriment des zones agricoles en net recul.

Les milieux se ferment, les paysages se dégradent.



Les élus locaux sont inquiets face à ce constat et ils ne veulent pas subir une future catastrophe. Ils souhaitent accompagner toutes les initiatives de développement agricoles, soutenir les structures de production et de transformation (coopératives ...), maintenir le tissu agricole actuel, favoriser de nouvelles installations et dans la mesure du possible les communes pourront mettre à disposition du foncier communal.

- Les actions envisagées sur le site incendié et programme d'action



Le projet viticole se situe au sud de la zone incendié en 2010, il est soutenu par la communauté de communes et les élus locaux.

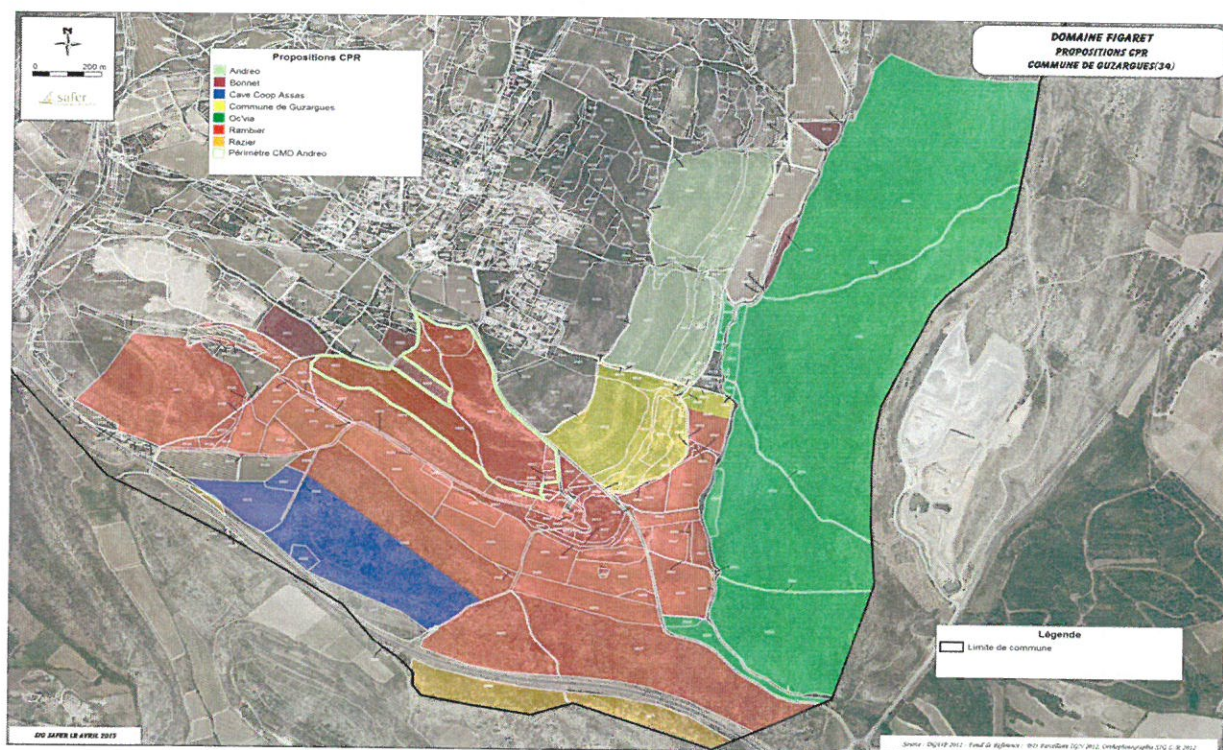
L'action ciblée sur ce secteur aux abords du LIEN est un traitement du type « coupe agricole ». A noter que l'incendie a sauté l'emprise de la route malgré les moyens développés, la circulation a été fermée plusieurs heures et le feu s'est rapproché dangereusement du village d'ASSAS.



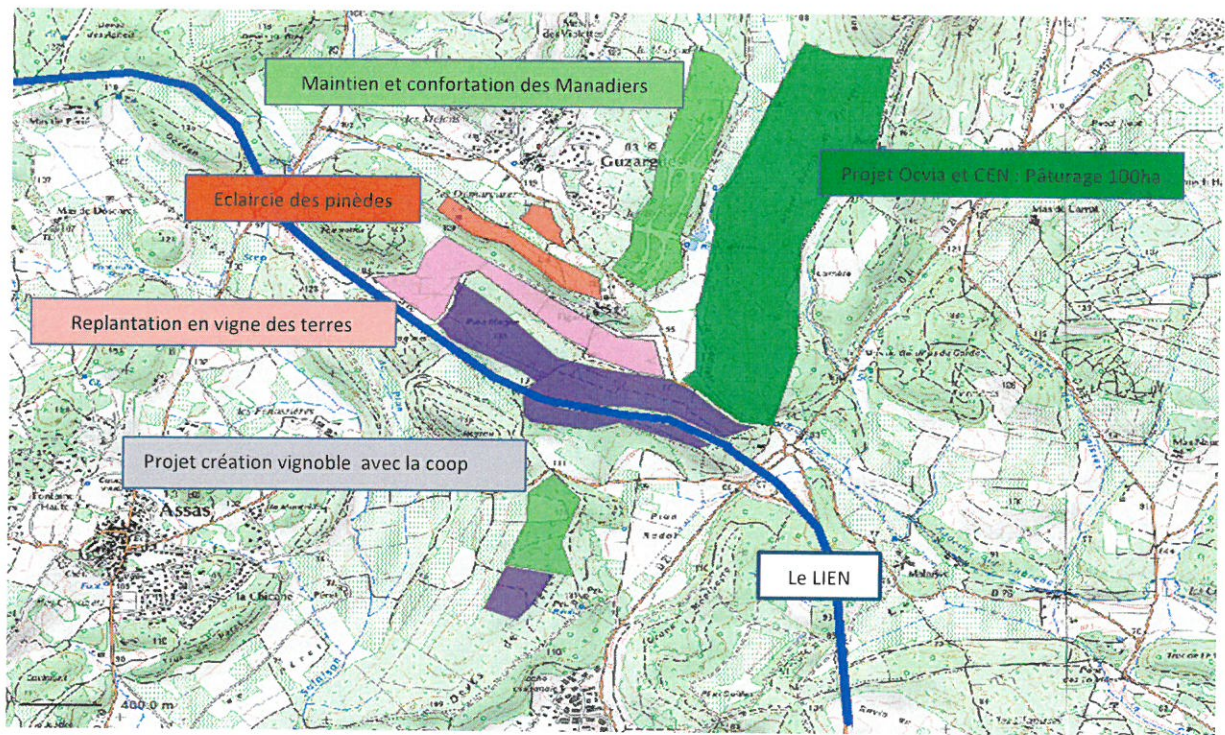
Plusieurs espaces agricoles ont permis aux pompiers d'intervenir en sécurité et de contenir le développement de l'incendie en particulier en bordure Ouest vers ST MATHIEU.

Le projet viticole paysager proposé par la cave coopérative d'ASSAS avec une maîtrise d'ouvrage ASA d'aménagement foncier du département de l'Hérault permettra de conforter 6 exploitants coopérateurs et une cave particulière.

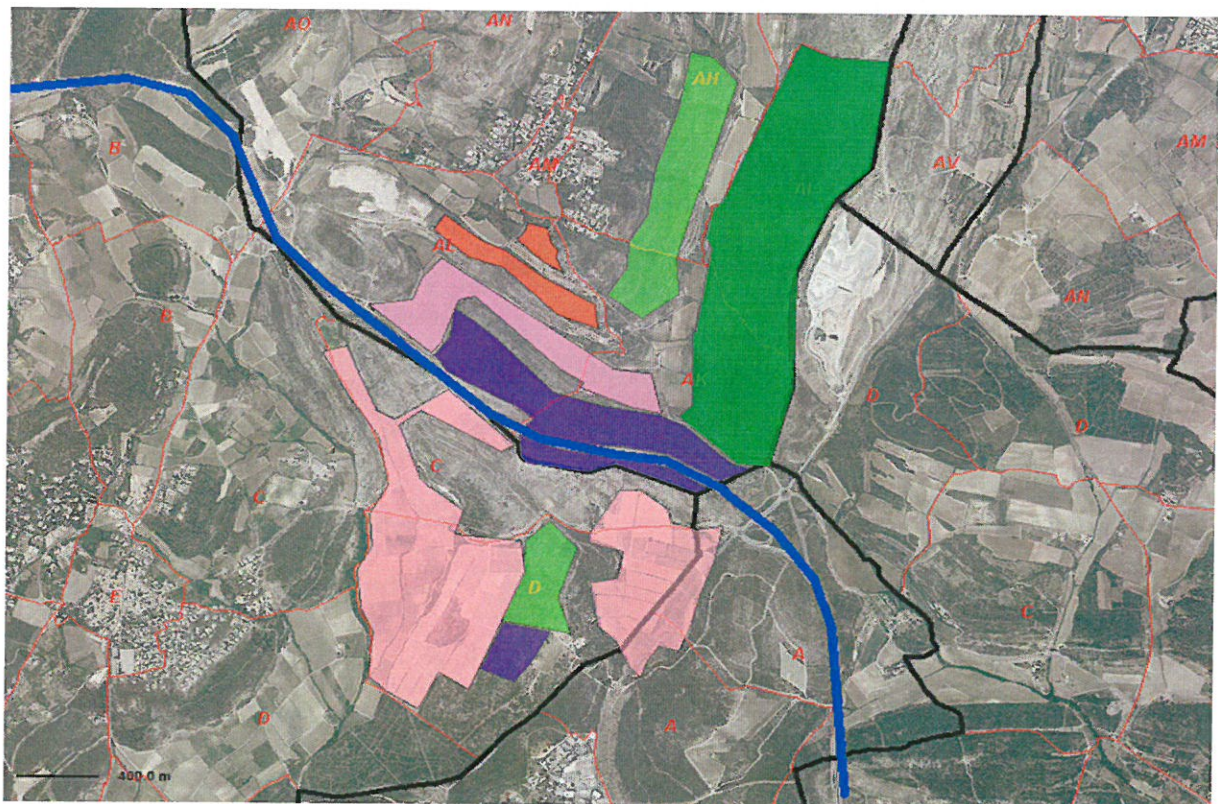
Le projet détaillé ci-après s'inscrit dans le plan de réaménagement de la propriété du Figaret qui était en grande partie à l'abandon, propriété vendue et maîtrisée par la SAFER en 2015. Les attributions de lots à plusieurs candidats vont redonner une nouvelle dynamique agricole à ce secteur



La cave avait été retenue comme candidat (en bleu) pour la création d'un îlot viticole ; les attributaires en rouge et orange sont également intéressés par le projet collectif.



Les replantations des terres sont déjà engagées, les manadiers ont remis en état les clôtures qui avaient brûlées et ont faits des travaux de débroussaillage ; Ocvia (mesures compensatoire du TGV) avec l'appui technique du CEN LR ont sélectionné un éleveur de brebis pour entretenir cet espace suivant un cahier des charges environnemental ; des coupes d'éclaircie sont prévues dans de jeunes pinèdes qui n'ont pas brûlé et le sous-bois sera pâturé par des bovins.



Le projet viticole permettra de compléter le vignoble actuel en rose pour constituer une coupure agricole importante dans ce secteur sensible.

**La cave des Vignerons du Pic à ASSAS** est un acteur très actif pour accompagner les projets de ses adhérents, en particulier dans ce projet collectif.

Elle vinifie en moyenne 40 000 HL de vins et notamment 25% en AOP Languedoc, Grés de Montpellier et Pic Saint Loup, le reste en IGP Oc.

A ce jour, sa stratégie commerciale est tournée exclusivement vers le caviste. L'ensemble de la production est commercialisée en BIB et bouteilles.

70% des vins sont distribués en France, 15% vers le grand export, 10% en Europe et les 5% restant dans nos deux caveaux.

La notoriété de la cave est liée aux deux terroirs phares de la région : les Grés de Montpellier et les Pic Saint Loup.

Pour répondre à une demande de plus en plus prégnante de ces vins, tout est mis en œuvre pour répondre à cette demande.

Grâce à l'acquisition d'une partie des garrigues du domaine de Figaret et à la réalisation de ce projet ; 18Ha, en terroir Grés de Montpellier compléteront ses apports en vins de qualité. Ces hectares permettront à quatre adhérents de la cave d'obtenir une superficie en AOP ou pour d'autres à conforter leur superficie en AOP.



## 4. Descriptif détaillé : Principes d'aménagement

Les travaux proposés ci-après prennent en compte **l'intégration paysagère des îlots** dans l'environnement. Des bosquets et sujets remarquables seront conservés à l'intérieur de certains îlots ainsi qu'en bordure des chemins (chênes verts, pins...).

### MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Les travaux d'amélioration foncière seront faits après un débroussaillage ciblé au girobroyeur, ensuite un ripage croisé au bulldozer, suivi d'un double concassage afin de permettre ultérieurement une bonne implantation du nouveau vignoble.

### DESIGNATION DES TRAVAUX : PREPARATION DU SOL

#### ✓ **Débroussaillage :**

Suppression de la végétation de surface au girobroyeur à marteaux.

Ces travaux permettront de conserver de manière plus précise tous les éléments remarquables du paysage et d'éviter les parties non aménageables (zone trop pentue et rocheuse). Cette opération implique des décisions collectives au cours du débroussaillage et un travail progressif des engins en concertation avec le maître d'œuvre et les viticulteurs.

#### ✓ **Griffage du sol et enlèvement des racines :**

Dans les parcelles occupées par le chêne Kermès, les racines très importantes seront extraites du sol afin d'éviter tout **risque de « Pourridié »** qui pourrait compromettre l'avenir de la vigne. L'enlèvement des souches et racines se fera avec une pelle mécanique équipée d'un râteau spécial. Si le brûlage sur place de cette végétation n'est pas autorisé, elle sera évacuée à proximité pour être brûlée ensuite en période hivernale.

#### ✓ **Sous-solage croisé :**

Un premier passage profondeur 0.80 m à 1,00 m, écartement 1 m, avec un engin d'une puissance de 300 cv. minimum équipé d'un ripper à une dent.

Un deuxième passage croisant le premier, équipé d'un ripper à 2 ou 3 dents suivant les zones à 0.60 de profondeur, écartement 1 m.

Les opérations de sous-solage permettront l'éclatement du sol et en particulier des blocs calcaires.

#### ✓ **Démantèlement des blocs rocheux au BRH :**

L'utilisation du brise roche (BRH) permettra de réduire la taille des gros blocs rocheux pour permettre leur passage dans le concasseur.

#### ✓ **Surfaçage :**

Pour redonner un profil régulier au terrain ou permettre la création de « fourrières » de 6 m de largeur environ nécessaires à l'exploitation des parcelles, un surfaçage léger pourra être décidé sur certaines zones.

#### ✓ **Concassage :**

2 passages croisés de chisel lourd à 0,60m de profondeur,

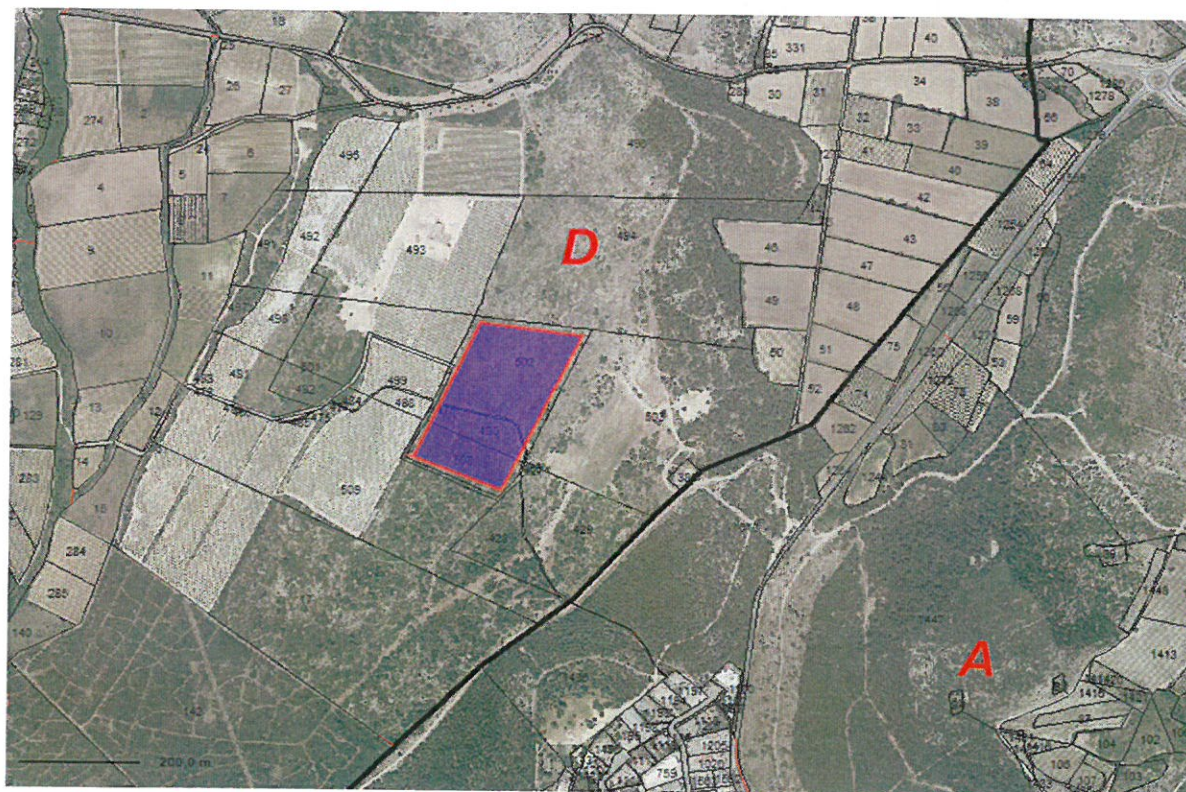
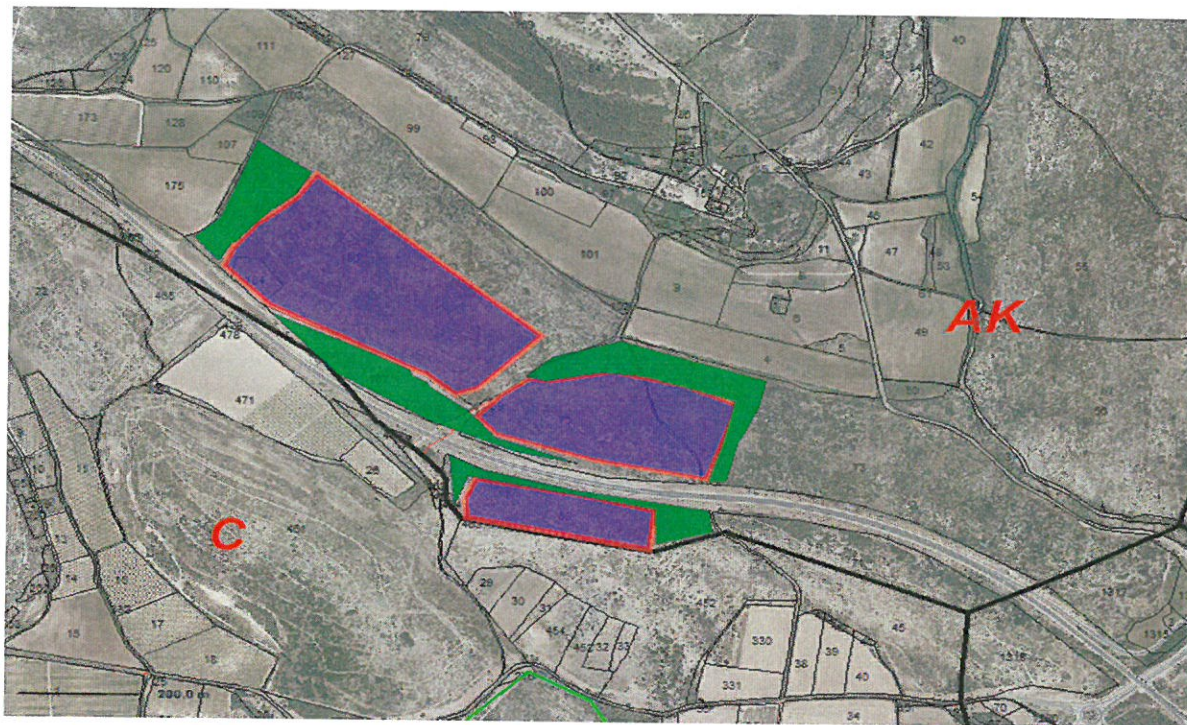
2 passages de concasseur ou un seul passage dans les secteurs peu empierrés

✓ **Travaux de finition :**

Disquage après concassage (ou passage d'une herse rotative) afin de niveler le terrain prêt à planter ou à ensemençer

✓ **Travaux paysagers :**

Débroussaillage et élagage des arbres remarquables qui ont été conservés



## 5. Délais de réalisation :

Début travaux : juin 2017

Durée : 6 mois après la notification du marché (travaux du sol et concassage en été) pour permettre les plantations de vigne dès 2018.

## 7. Montant des travaux et Financement

❑ Coût total hors taxes prévisionnel : 273 280 €

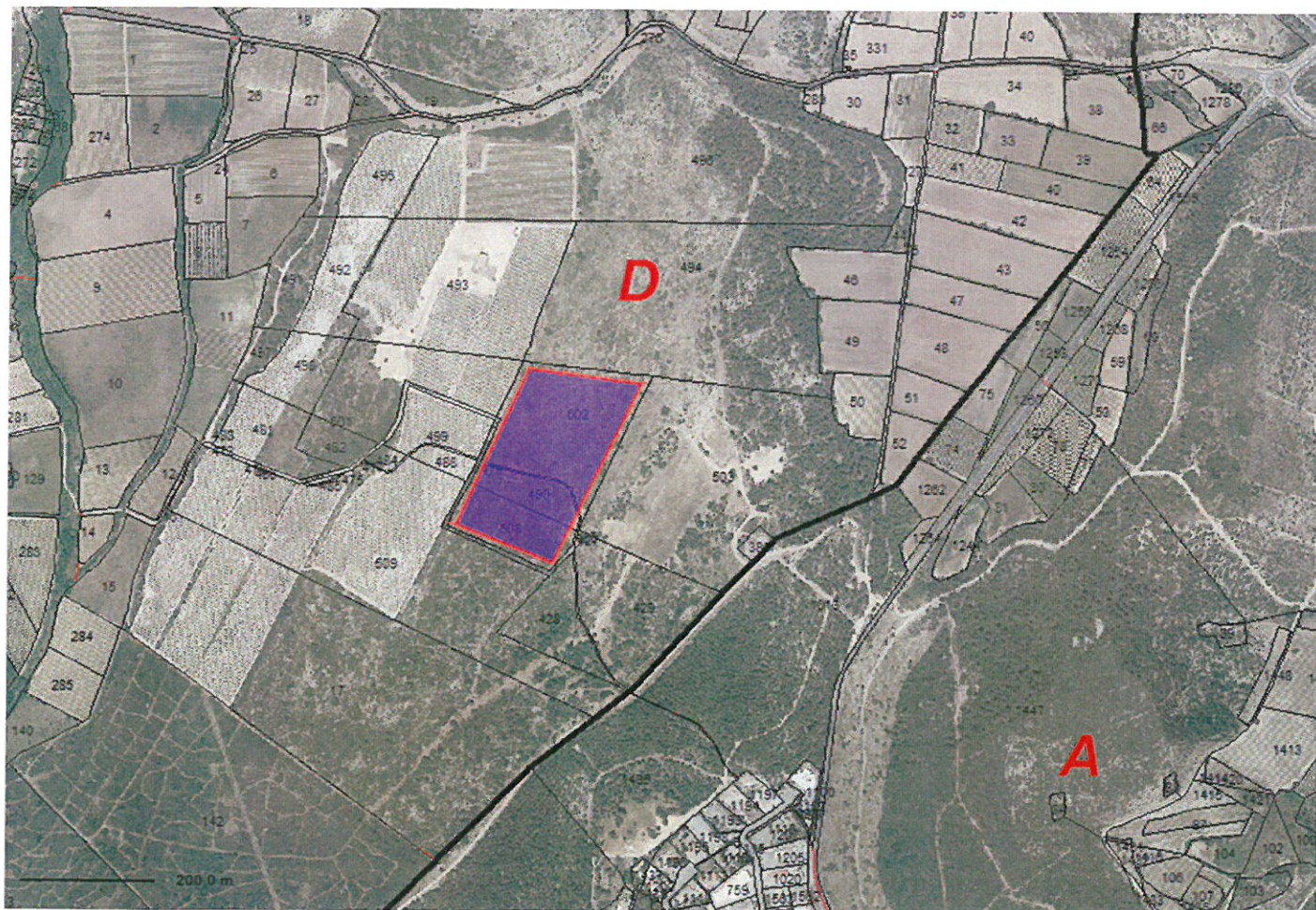
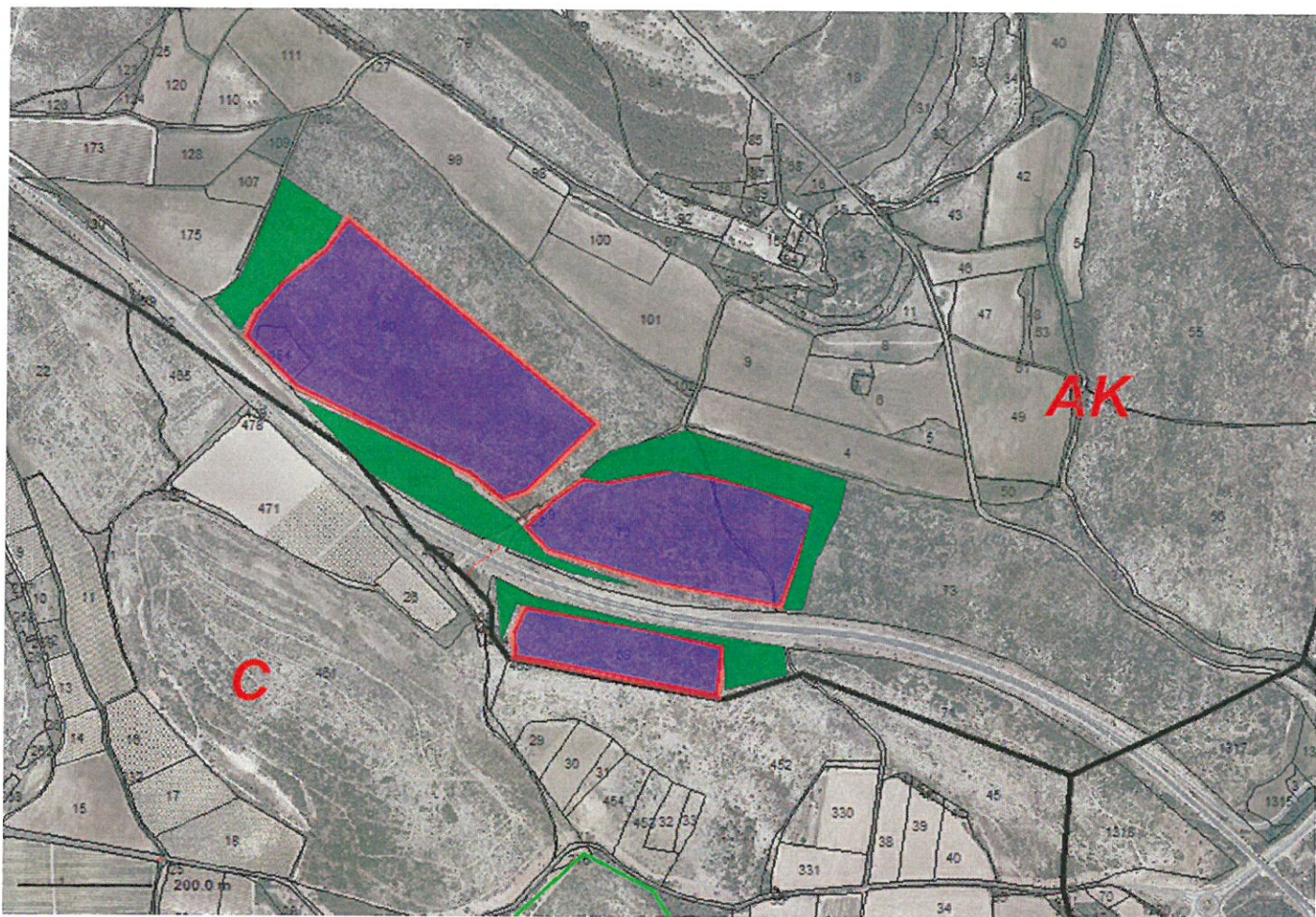
### Liste nominative des candidats

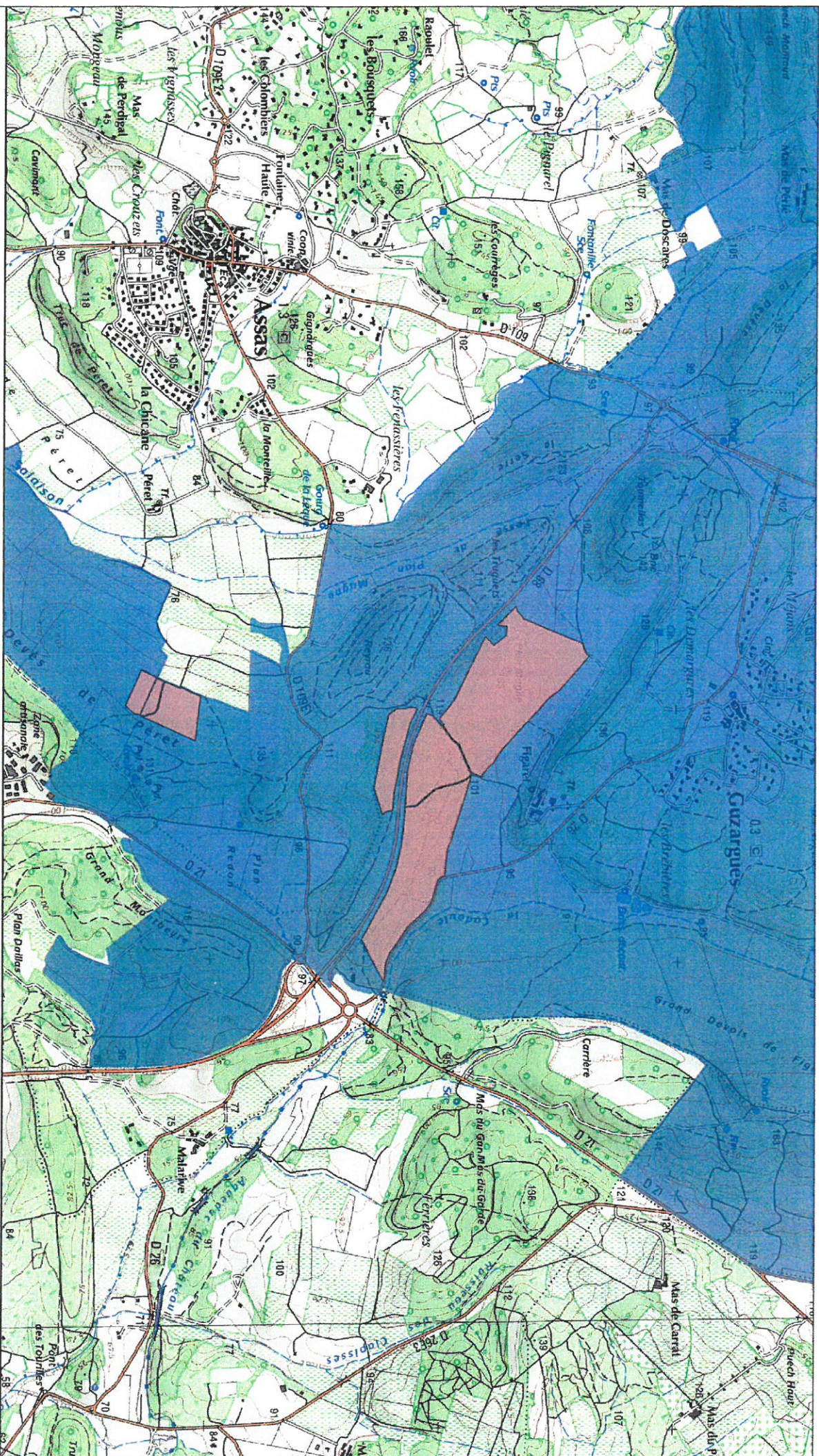
| Nom                  | Adresse               | Ville             | Portable       | Courriel                                                                 |
|----------------------|-----------------------|-------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------|
| MOULIN Frédéric      | 17 rue de l'Autan     | 34830 JACOU       | 06 89 87 07 42 | <a href="mailto:nat.moulin@gmail.com">nat.moulin@gmail.com</a>           |
| Indivision EUZET     | 263 Av de Castrie     | 34820 ASSAS       | 06 14 10 35 15 | <a href="mailto:euzevignerons@orange.fr">euzevignerons@orange.fr</a>     |
| MOYNIER Bertrand     | 48 Rue de la Dougue   | 34820 ASSAS       | 06 86 32 88 27 | <a href="mailto:bertrandmoynier@yahoo.fr">bertrandmoynier@yahoo.fr</a>   |
| SIMAR Michel         | 25 Rue de Coustoulies | 34670 BAILLARGUES | 06 30 87 43 99 | <a href="mailto:michel.simar@orange.fr">michel.simar@orange.fr</a>       |
| RAMBIER Pierre Henri | domaine Figaret       | 34 GUZARGUES      | 06 83 84 00 87 | <a href="mailto:hprambier@hotmail.com">hprambier@hotmail.com</a>         |
| RAZIER Christophe    | 105 Rue de la Chicane | 34820 ASSAS       | 06 13 66 64 28 | <a href="mailto:christophe.razier@free.fr">christophe.razier@free.fr</a> |
| GROUSSET Dominique   | 1 Mas de Péret        | 34820 ASSAS       | 06 32 66 66 19 | <a href="mailto:dominiegrousset@yahoo.fr">dominiegrousset@yahoo.fr</a>   |

### Droits et année de plantation

| Nom                  | Plantation 2018 | Plantation 2019 | Plantation 2020 | Total  |
|----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------|
| MOULIN Frédéric      | 2,5             | 0               |                 | 2,5    |
| Indivision EUZET     | 2,5             | 0               |                 | 2,5    |
| MOYNIER Bertrand     | 2,5             | 0               |                 | 2,5    |
| SIMAR Michel         | 2,5             | 0               |                 | 2,5    |
| RAMBIER Pierre Henri | 2               | 2               | 3               | 7      |
| RAZIER Christophe    | 3               | 0               | 0               | 3      |
| GROUSSET Dominique   | 2               | 2               | 1               | 5      |
| Total                | 17              | 4               | 4               | 25     |
| %                    | 68,00           | 16,00           | 16,00           | 100,00 |

Plan du projet Communes d'ASSAS et de GUZARGUES (34)





# **LIMITES DU SITE NATURA 2000**

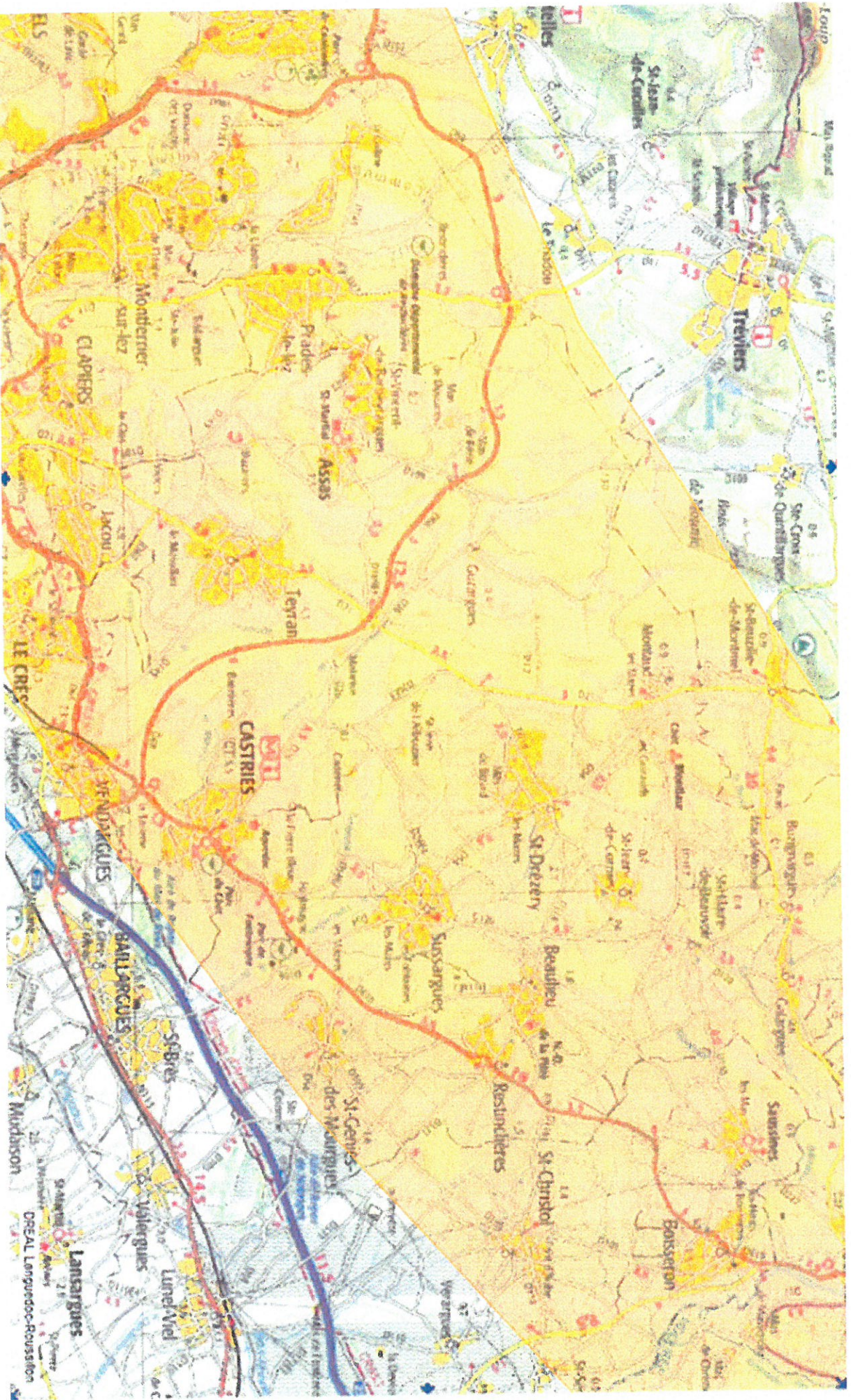
DATE: 04/04/2017



Sources : CCGPSL, IGN, Cadastre, CA34  
 Projection : Lambert 93  
 Réalisation Natura 2000, CCGPSL

- Projet défrichement
- Site Natura 2000 : Hautes Garrigues du Montpelierais

Axe de migration diffuse



PNA Pie grièche méridionale

